



Aix en Provence

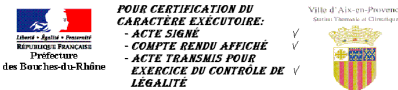
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2014-282

Séance publique du

29 septembre 2014

Présidence de **Maryse JOISSAINS MASINI**  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140929-53592-DE-1-1_0
Date de signature : 30/09/2014
Date de réception : mardi 30 septembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS REGIE MÉDIA SUR TOUT TYPE DE SUPPORT ET MISSION DE CONSEIL EN ÉLABORATION DE PLANS MÉDIA**

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 23/09/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : S. DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés  
Publics et Patrimoine Communal  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2014

**Nomenclature : 1.7**  
Actes spéciaux et divers

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme JOISSAINS MASINI Maryse

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MARCHÉ DE PRESTATIONS RÉGIE MÉDIA SUR TOUT TYPE DE SUPPORT ET MISSION DE CONSEIL EN ÉLABORATION DE PLANS MÉDIA- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence est amenée dans le cadre de sa stratégie de communication à promouvoir certains projets ou politiques publiques en ayant recours à de l'achat d'espace publicitaire sur tout type de médias : presse, internet, radio, affichage.

Pour l'accompagner, elle souhaite faire appel à une agence de régie médias qui sera son seul et unique interlocuteur pour l'ensemble de ses achats d'espaces publicitaires et qui, en cas de besoin, pourra l'aider dans la définition de plans médias liés à certaines opérations spécifiques (ouverture d'un nouvel équipement public, événement culturel...).

La promotion de la Ville à travers ses achats d'espaces publicitaires pourra avoir un rayonnement local, régional, national, ou international.

La Ville fait la promotion à travers son plan médias des événements qu'elle organise. Elle peut aussi accompagner des événements majeurs culturels (MP2013), sportifs (montée d'une équipe en division supérieure), ou bien encore par exemple des équipements structurants (ouverture du nouveau conservatoire).

L'agence de régie médias pourra être appelée à proposer à la DICOM une stratégie globale (sous forme de plan médias) si cette dernière la sollicite. Cette stratégie devra prendre en compte l'enveloppe dédiée à l'événement ainsi que la population ciblée et la zone géographique définie par la DICOM. L'agence pourra proposer tous les types de médias à disposition sur le marché (presse, internet, radio, affichage).

La Ville d'Aix-en-Provence communique et informe sur différentes formes de médias généralistes ou spécialisés à l'échelle locale, régionale et nationale.

Le présent marché a pour objet de confier au titulaire du marché le mandat de procéder :

- au conseil en choix des supports de parution, en presse écrite, audio et audiovisuel, affichage et sur internet,
- à l'élaboration des plans médias,
- à l'achat des espaces publicitaires après optimisation

Un avis d'appel public à concurrence a donc été envoyé aux divers supports de presse officiels le 27 juin 2014.

La procédure utilisée était celle de la procédure appel d'offres ouverte soumis aux dispositions des articles 33.3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Les prestations feront l'objet d'un marché à bons de commande à prix unitaires, conformément à l'article 77 du code précité, avec un minimum de 50 000€ HT et un maximum annuel de 800 000€ HT.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification.

Le marché peut être reconduit de manière expresse par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2014-17VD a été adressé le 27 juin 2014 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- JOUE \_\_\_\_\_ le 02/07/2014
- BOAM \_\_\_\_\_ le 01/07/2014
- Site Mairie \_\_\_\_\_ le 27/06/2014
- Site ACHAT PUBLIC.COM \_\_\_\_\_ le 27/06/2014

Cet avis a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'Achatpublic.com.

Le dépôt électronique de l'offre était autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au Lundi 1er septembre 2014 à 12h.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré 1 pli (version dématérialisée).

Il convient de noter que 4 dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Au cours de la séance du 18 septembre 2014, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- la Société DENTSU AEGIS NETWORK FRANCE, pour un montant de détail quantitatif estimatif secret de 220 670€ HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché ainsi que ses reconductions éventuelles et tous les documents s'y rapportant relatif avec la société DENTSU AEGIS NETWORK FRANCE, pour un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un maximum annuel de 800 000 € HT.
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés au compte 92023 6231 1669 lesquels présentent les disponibilités suffisantes

DL.2014-282 - MARCHÉ DE PRESTATIONS REGIE MÉDIA SUR TOUT TYPE DE SUPPORT  
ET MISSION DE CONSEIL EN ÉLABORATION DE PLANS MÉDIA-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 30/09/2014  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)